



Thiré le 17 novembre 2015  
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs  
les conseillers municipaux

## CONVOCAATION

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 24 novembre 2015**  
**A 20h00**

### Ordre du jour :

- Présentation de la création du chemin piétonnier route de Sainte-Hermine par Monsieur SIAUDEAU Jean-Marc
- Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2015
- Convention avec Vendée Expansion pour la rénovation énergétique et acoustique de l'école publique de Thiré
- Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine pour le passage en FPU
- Loi Notre : Regroupement Intercommunal - Avis du conseil municipal
- Personnel : Délibération relative au recrutement d'agents non titulaires
- Personnel : Modification du temps de travail d'Emilie Lesage (emploi avenir)
- Personnel : Délibération supprimant le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Personnel : Délibération créant un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Personnel : Mise à jour des tableaux des effectifs
- Demande de subvention pour le voyage du cycle 3 en 2016
- Camping Adduction téléphonique sous chaussée avec traversée de route (convention ERDF)
- Questions Diverses

Le Maire,  
Catherine DENFERD.

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré  
Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>



Registre de délibérations du  
Conseil Municipal du 24 novembre 2015

Le vingt-quatre novembre deux mil quinze, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 17 novembre 2015**

**Présents :** Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, MENANTEAU Isabelle, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie; Messieurs CERISIÉ CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU, Dominique, JOLLY Guillaume.

**Excusé :** Monsieur COLIN Guillaume.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

**Secrétaire de séance :** Madame BONNAUD Christelle.

**Présentation par Monsieur Jean-Marc SIAUDEAU, géomètre, du projet de création d'un chemin piétonnier Route de Sainte-Hermine.**

Sur invitation de Madame le Maire, Monsieur Jean-Marc SIAUDEAU, géomètre, présente à l'assemblée l'esquisse concernant la création d'un chemin piétonnier reliant les lotissements situés Route de Sainte-Hermine en direction du centre bourg de Thiré.

Le coût du chemin est estimé à 34 874,00 € HT, soit 41 848.80 € TTC.

Pour rappel ce projet est éligible à la subvention Amendes de Police 2016 ainsi qu'à la subvention « Aménagement sécuritaire ».

Le chemin longera le lotissement « Le Bâtiment » pour rejoindre, par un passage piéton, la rive longeant le lotissement Les Terres Douces en direction du calvaire. Un passage piéton sera matérialisé pour la traversée de la rue de la Frasanterie. Le chemin continuera le long de la Route de Sainte-Hermine jusqu'au carrefour route de Sainte-Hermine / Chemin de Luçon / rue de la Bliinière.

Ce chemin réalisé en bicouche calcaire, sera bordé par une lisse en châtaignier, et le long du talus de la propriété Lusseau, d'un treillis en châtaignier afin de retenir le talus.

Des marquages au sol, en amont et en aval du carrefour Route de Sainte-Hermine / rue de la Frasanterie / Rue de la Bergerie complèteront le dispositif de sécurisation de la circulation.

Les conseillers font remarquer que ce dispositif ne fera pas ralentir la circulation, vraiment excessive à cette entrée de bourg. Il est demandé une étude incluant un passage surélevé au cabinet Siaudeau.

L'inversion du sens de circulation « prioritaire » est également évoquée : les panneaux « Stop » seraient implantés sur la RD 10 et non plus Rue de la Bergerie, rue de la Frasanterie.

Un nouveau devis envisageant cette infrastructure sera prochainement présenté par le cabinet SIAUDEAU.

**Début du conseil municipal.**

Approbation à l'unanimité des membres présents, du compte rendu du 20 octobre 2015. Madame PHILIPPEAU Christine relève qu'une erreur s'est glissée sur le nom de la secrétaire de séance qui était Madame BARBESANT Nadège et nom Madame PHILIPPEAU Christine. L'erreur sera rectifiée.

## **Objet 160 : Convention avec Vendée Expansion pour la rénovation énergétique et acoustique de l'école primaire de Thiré.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1531-1, L.2122-21, L.2122-21-1, L.2241-1 ;

Vu la délibération n°151 du 20 octobre 2015 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux Collectivités Locales de Vendée ;

Considérant l'audit réalisé par le SyDEV de juillet 2015, montrant l'état alarmant d'isolation du bâtiment de l'école primaire et la nécessité de créer des rangements ;

Considérant la présentation faite le 20 octobre 2015 par Monsieur Simon DAVID sur le projet de rénovation énergétique et acoustique de l'école.

Après en avoir délibéré, par treize voix pour, aucune contre et une abstention

Le conseil municipal :

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation énergétique et acoustique de l'école publique, d'un budget prévisionnel de 360 000,00 € HT
2. Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
  - 1 400.00 € HT pour la réalisation du programme
  - 0.50% du montant de l'ensemble de l'opération, pour le choix du maître d'œuvre
  - 1.70% du montant de l'ensemble de l'opération, durant des études de maîtrise d'œuvre
  - 1.70% du montant de l'ensemble de l'opération, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux
3. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme Bâtiment 2016 au compte 2031 « Frais d'études »
4. Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

## **Objet 161 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 3 novembre 2015, a accepté à l'unanimité de modifier ses Statuts comme suit :

L'énoncé de la compétence concernant la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés serait formulée ainsi :

### **423) Protection et mise en valeur de l'environnement.**

#### **Sont d'intérêt communautaire :**

- **Intégralité de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », telle que mentionnée aux articles L 2224-13 et L2224-14 du CGCT,**

La compétence suivante serait ajoutée :

### **413) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.**

#### **Sont d'intérêt communautaire :**

- **Voiries d'accès aux déchèteries à partir du réseau départemental**
- **Aménagements d'accès au pôle nature de l'Engraisserie**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette question.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, vu l'Article L5211-17 du CGCT, par 14 voix pour, aucune contre, ni abstention,

Donne son accord pour la modification des Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine tel qu'elle est mentionnée ci-dessous :

#### 423) Protection et mise en valeur de l'environnement.

##### **Sont d'intérêt communautaire :**

- **Intégralité de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », telle que mentionnée aux articles L 2224-13 et L2224-14 du CGCT,**

La compétence suivante serait ajoutée :

##### **413) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.**

##### **Sont d'intérêt communautaire :**

- **Voiries d'accès aux déchèteries à partir du réseau départemental**
- **Aménagements d'accès au pôle nature de l'Engraisserie**

#### **Objet 162 : LOI NOTRe - Regroupement intercommunal - avis du Conseil Municipal.**

Madame le Maire rappelle que la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fixe le nouveau seuil intercommunal à 15 000 habitants. Ce nouveau seuil est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine n'atteignant pas à ce jour le seuil de 15 000 habitants (11 423 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015) doit se regrouper avec une ou plusieurs autres communautés de communes existantes.

La décision finale des nouveaux périmètres intercommunaux appartient au Préfet de Vendée, avec l'accord de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine s'est prononcé à l'unanimité pour proposer au Conseil Communautaire réuni le 3 septembre 2015 d'émettre un vœu en faveur d'un regroupement avec la Communauté de Communes du Pays de Mareuillais et la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault.

La Communauté de Communes du Pays Mareuillais a émis le vœu de se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer.

La Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault a émis le vœu de se rapprocher de celle de Fontenay-le-Comte.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Hermine, le Préfet l'intègre dans son projet à la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer, avec la Communauté de Communes du Pays Mareuillais et celle des Iles du Marais Poitevin. Le nombre d'habitants de la nouvelle Communauté de Communes serait porté à 53 930 habitants.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, aucune contre, et une abstention, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de donner un avis favorable au regroupement intercommunal des Communautés de Communes du Pays de Sainte-Hermine avec les Communautés de Communes du Pays Mareuillais, du Pays Né de la Mer et des Iles du Marais Poitevin.

#### **Objet 163 : Délibération permanente relative au recrutement d'agents non titulaires :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Maire peut se trouver confronté à des besoins de personnels pour des accroissements saisonniers ou occasionnels d'activité, pour le remplacement d'agents en arrêt maladie, pour une vacance temporaire d'emploi, pour une absence de cadre d'emplois...

Aussi, il convient de délibérer pour permettre de répondre aux besoins.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil :

- **D'autoriser** le recrutement d'agents contractuels pour faire face aux besoins énumérés ci-dessus dans les conditions fixées par les nouvelles dispositions issues de la loi 2012-347

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

(article L - alinéa 1,2) - (article 3-1, 3-2, 3-3 alinéa 1 et 2) portant lutte contre la précarité et modifiant la loi du 26/01/1984 ;

- **D'autoriser** le Maire à signer les contrats correspondants et à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires, au chapitre 012.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour, aucune contre, et une abstention, le Conseil Municipal,

- **Autorise** le recrutement d'agents contractuels pour faire face aux besoins énumérés ci-dessus dans les conditions fixées par les nouvelles dispositions issues de la loi 2012-347 (article L - alinéa 1,2) - (article 3-1, 3-2, 3-3 alinéa 1 et 2) portant lutte contre la précarité et modifiant la loi du 26/01/1984 ;
- **Autorise** le Maire à signer les contrats correspondants et à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires, au chapitre 012.

#### **Objet 164 : Délibération supprimant le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Madame le Maire rappelle que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de créer ou de modifier les emplois nécessaires au bon fonctionnement de cet établissement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, considérant que la personne en place prend sa retraite au 31 décembre 2015, et sera remplacé par un Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal décide :

**DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à la date du 31 décembre 2015.

#### **Objet 165 : Délibération créant le poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que Monsieur Philippe CABAYE, recruté par mutation sur le poste d'Adjoint Technique, à le grade d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Madame le Maire propose à l'assemblée

- **La création** d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe**, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sera pourvu par Monsieur Philippe CABAYE relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.
- **Autorise Madame le Maire à inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget de l'exercice 2016, chapitre 012.

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

### **Objet 166 : Mise à jour du tableau des effectifs.**

Considérant que les délibérations ci-dessus mentionnées, font évoluées le tableau général des effectifs, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le nouveau tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Emploi	Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant	Temps de travail
Service Administratif					
Secrétaire	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	T.P
Service Technique					
Agent polyvalent	Adjoint Technique Territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	T.P
Service école / entretien ménage					
Agent des écoles	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	T. NC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 tel que présenté ci-dessus.

### **Objet 167 : Demande de subvention pour le voyage scolaire du cycle 3 en 2016.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée par Madame Aurélie GUIGNOUARD, enseignante du 3<sup>ème</sup> cycle de l'école de Thiré, pour l'organisation d'une classe découverte en Dordogne, en collaboration avec la classe du cycle 3 de l'école de Saint-Etienne de Brillouet.

Madame le Maire propose d'allouer une somme entre 20 € et 25 € par enfant, sous forme de subvention exceptionnelle. Les fonds seront budgétés sur le BP 2016 et versés à la Coopérative Scolaire de Thiré courant janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ALLOUE** à la Coopérative Scolaire de Thiré une subvention exceptionnelle de 650 € pour la semaine découverte en Dordogne,
- **DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2016, la dite somme au compte 65736.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de la subvention exceptionnelle dès janvier 2016

### **Objet 168 : Camping Adduction téléphonique sous chaussée avec traversée de route (convention ERDF).**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, qu'aucune décision n'était prise concernant le devis présenté par France Télécom pour une adduction téléphonique à l'aire naturelle de camping sous convention ERDF.

Le Conseil Municipal dans sa majorité, estimant que ces travaux d'un montant de 1 009.27 € TTC n'étaient pas primordiaux pour le fonctionnement de l'aire naturelle de camping. Toutefois, considérant que cette adduction pouvait être un plus pour l'organisation du festival « Dans les jardins de William Christie », le Conseil avait décidé de proposer au Conseil Départemental une prise en charge de cette adduction.

Monsieur Philippe Saint-Jean, du service culturel du Conseil Départemental a informé la mairie qu'aucune prise en charge ne sera possible par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas réaliser l'adduction téléphonique sous chaussée pour alimenter l'Aire Naturelle de Camping.



## Questions Diverses.

- ✓ Départ de madame Emilie LESAGE : Madame Emilie LESAGE, recrutée en Emploi Avenir jusqu'au 26 février 2016, quittera son emploi au sein de la commune le 8 décembre 2015. Elle est recrutée par la Communauté de Communes de la Chataigneraie pour un Contrat à Durée Déterminée de 7 mois. Madame le Maire informe l'assemblée qu'une annonce est déposée auprès de la Mission Locale, des agences de Pôle Emploi et de Cap emploi, dans la perspective d'un recrutement d'un contrat aidé.
- ✓ Point sur les travaux de voirie en cours : Monsieur Loïc CHARRIER, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la voirie, fait un point sur l'avancement des travaux en cours de changement des canalisations d'eau potable. L'échéancier est respecté :
  - Pose nouvelle canalisation :
    - Rue de la Bergerie et Chemin de Luçon du 23 novembre au 11 décembre 2015.
  - Reprise de branchement :
    - Route de Sainte-Hermine, rue de la Frasanterie : du 24 novembre au 7 décembre
    - Rue de la Bergerie et Chemin de Luçon du 7 au 24 décembre 2015.
  - Réfection en enrobé à chaud + GB :
    - Route de Sainte-Hermine, rue de la Frasanterie : du 7 au 12 décembre 2015.
- ✓ Questions de Monsieur Fred FORGERIT :
  - **Quel est l'avis des élus suite aux travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS ?** Madame le Maire ainsi que Monsieur Loïc CHARRIER indiquent à l'assemblée qu'une réserve est posée suite aux travaux réalisés dans la rue reliant celle de la Mairie à celle de l'Hôpital. Le constat a été réalisé en présence d'un représentant de l'entreprise COLAS, qui s'engage à reprendre la rue au printemps 2016. Concernant les autres travaux, Monsieur Loïc CHARRIER précise que les travaux ont été vérifiés par un technicien professionnel de la voirie, qui n'a émis aucune réserve.
  - **Quel est le résultat du bornage de la parcelle du Dolmen ?** Madame le Maire indique que le document d'arpentage du bornage du chemin accédant au dolmen n'est pas arrivé à ce jour. Des bornes originelles ont été retrouvées, et d'autres réimplantées. Le chemin d'accès est bien d'une largeur de 2m à partir du pied de la haie. La Mairie va poursuivre l'élagage de la haie coté chemin afin de lui réattribuer sa largeur originelle.
- ✓ Proposition de la Famille JOGUET : Monsieur Loïc CHARRIER, informe l'assemblée que la famille JOGUET souhaite mettre en vente la parcelle AE 150. La famille JOGUET a souhaité proposer l'achat de cette parcelle à la Mairie en premier lieu, estimant que cela permettrait à la municipalité de dégager un accès direct sur l'ensemble des parcelles non construites situées à l'arrière de la maison de Madame JOGUET, et ainsi prévoir une réserve foncière de terrain à bâtir.

Madame le Maire et Monsieur Loïc CHARRIER font remarquer que :

  - La conjoncture actuelle n'est pas favorable, il reste des parcelles à vendre au lotissement Les Terres Douces,
  - Les parcelles à l'arrière de la maison de Madame JOGUET, ne sont pas en zone de lotissement, mais en zone U et ne sont mises en vente par leur propriétaire.Messieurs Fred FORGERIT et Laurent GAUTIER souhaitent avoir connaissance de la superficie vendue ainsi que le prix de vente. Monsieur Loïc CHARRIER se renseignera auprès des propriétaires, et le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- ✓ Tableaux des permanences pour les Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015.

### Permanences du 6 décembre 2015.

8h00/10h00	10h00/12h00	12h00/14h00	14h00/16h00	16h00/18h00
Laurent GAUTIER Isabelle MENANTEAU Christine PHILIPPEAU	Nadège BARBESANT Fred FORGERIT Guillaume JOLLY	Christelle BONNAUD Magalie RIVASSEAU	Dominique GAUTREAU Patricia HUG-GRATON	Bruno FAIVRE Jacky JOCCOTTON

Le tableau est provisoire et doit être complété par Monsieur Guillaume COLIN, absent ce jour.  
Madame Catherine DENFERD, Maire sera présente le matin de 8h00 à 13h00.  
Monsieur Loïc CHARRIER, sera présent l'après-midi de 13h00 à 18h00.

### Permanences du 13 décembre 2015

8h00/10h00	10h00/12h00	12h00/14h00	14h00/16h00	16h00/18h00
Christelle BONNAUD Rémy CERISIÉ Bruno FAIVRE	Laurent GAUTIER Patricia HUG-GRATON Isabelle MENANTEAU	Guillaume JOLLY Christine PHILIPPEAU	Dominique GAUTREAU Magalie RIVASSEAU	Fred FORGERIT Jacky JOCCOTTON

Le tableau est provisoire et doit être complété par Monsieur Guillaume COLIN, absent ce jour  
Madame Catherine DENFERD, Maire sera présente l'après-midi de 13h00 à 18h00.  
Monsieur Loïc CHARRIER, sera présent le matin de 8h00 à 13h00.

- ✓ Téléthon et Grand Défi : Madame le Maire souhaite que l'ensemble du Conseil Municipal soit actif pour organiser le Téléthon, et travaille de concert avec l'ensemble des associations et des bénévoles pour l'élaboration et l'organisation du Grand Défi. La prochaine réunion est programmée Jeudi 26 novembre 2015 à 18h30. Cette réunion sera précédée par une rencontre à laquelle sont conviés les présidents (ou représentants) des associations, afin de déterminer l'association « porteuse juridique du Grand Défi », ainsi que la date et le lieu. L'ensemble du conseil est convié à cette réunion préparatoire.
- ✓ Aire Naturelle de Camping : Madame Christine PHILIPPEAU informe le conseil que le nid de frelons asiatiques présent à l'aire naturelle de camping a changé de forme en peu de temps. Monsieur Loïc CHARRIER précise que la municipalité a contacté une entreprise pour le détruire, mais le nid est difficilement atteignable. De plus, le nid est de moins en moins actif, l'arrivée de l'hiver et des premières gelées, devraient éliminer les frelons.

Signature des membres présents :

BARBESANT Nadège	BONNAUD Christelle	DENFERD Catherine	HUG-GRATON Patricia	MENANTEAU Isabelle
PHILIPPEAU Christine	RIVASSEAU Magalie	CERISIÉ Rémy	CHARRIER Loïc	FAIVRE Bruno
FORGERIT Fred	GAUTIER Laurent	GAUTREAU Dominique	JOLLY Guillaume	

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>